

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

2010, VIVEMENT !

Edito

Le Gouvernement continue à s'attaquer frontalement à la Fonction publique et aux services publics. Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007.

Cette politique est aggravée par les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents, les effets de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réorganisation administrative territoriale de l'Etat (RéATE) qui ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

L'Education nationale, déjà mise à mal par une saignée sans précédent de ses effectifs, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, sont frappés de plein fouet par des réformes plus régressives les unes que les autres.

L'hôpital public, asphyxié par une pénurie gravissime d'emplois et une recherche de rentabilité à tous crins, est en danger.

Le Gouvernement fait pression sur les collectivités territoriales pour qu'elles appliquent scrupuleusement le même dynamitage de la fonction publique. De plus, le projet de loi sur les collectivités territoriales constitue un recul démocratique important.

Face à la politique destructrice du Gouvernement, les personnels organisent la résistance. Depuis des mois, les mobilisations se succèdent (agents territoriaux, hôpitaux publics, la Poste 18 mois de lutte, l'éducation, la culture, l'ONF, la DGCCRF, les finances publiques, l'équipement...) que nous soutenons totalement.

Alors que, pour répondre aux exigences de la situation sociale, le rôle de la fonction publique et des services publics n'a jamais été aussi important, il est urgent notamment :

- de créer les emplois nécessaires et de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ;
- de revenir sur les suppressions au budget 2010 et pourvoir aux remplacements des départs en retraite ;
- d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille ;
- de revenir sur toutes les réformes régressives ;
- d'abroger la loi dite de « mobilité » ;
- de prendre des mesures pour combattre la précarité.

Sur ces revendications, les fédérations et syndicats de la Fonction publique CGT, SUD et FSU appellent à débattre et à agir dès la semaine du 11 janvier pour permettre de faire converger les mobilisations et de construire un temps fort, de grèves et de manifestations, **le 21 janvier 2010**.

Le 21 janvier, tous dans l'action et en grève

Actualité Budget 2010 : recherche en danger et précarité à gogo

Les élus CGT au Conseil d'administration ont, une nouvelle fois, voté contre le budget prévisionnel présenté au conseil d'administration. Les capacités opérationnelles de l'établissement sont portées, dès le début de l'année, à 2083 équivalents temps plein (ETP), ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Mais cette augmentation des moyens humains se fait au prix d'un développement inacceptable de la précarité et en sacrifiant les moyens consacrés à la recherche.

2010 : sous le plafond, le CDI !

- Le plafond des emplois fixé par la loi est, pour la troisième année consécutive, de 1953 ETP.
- La seule nouveauté est que cette capacité opérationnelle est octroyée à l'Inrap dès le 1^{er} janvier 2010, alors qu'elle intervenait, les dernières années, à l'automne... rendant impossible la « consommation » effective des moyens humains disponibles.
- Pour la CGT, il est clair que les emplois inclus dans ce plafond sont des emplois permanents et doivent donc être pourvus par du CDI.

Des plafonds dans tous les coins.

- Or les technocrates de Bercy ... distinguent deux choses sous ce plafond de 1953 ETP : 1753 ETP CDI et 200 ETP CDD. C'est de la pure fiction budgétaire.
- Jamais la loi n'impose cette distinction. Et c'est ainsi que 200 ETP sont pourvus par du CDD.

Hors plafond plafonné

- Surtout, nos technocrates préférés, champions de l'innovation, inventent une troisième chose : le hors plafond!
- Le budget prévisionnel 2010 autorise 130 ETP en contrat d'activité (mais pas un de plus...) au delà du plafond de 1953 ETP.
- En d'autres termes, du hors-plafond plafonné...

Source : Inrap-DAF
Unité : jour homme

Répartition des moyens

- Ces ETP sont répartis, en fonctions de la nature des ressources budgétaires attendues, en « axes opérationnels ».
- Ce qui donne, pour 2010 :
 - 82 800 jours/homme pour les diagnostics « loi de 2003 »,
 - 189 500 j/h pour les fouilles « loi de 2003 ».
 - 17 600 j/h pour la recherche,
 - 3 650 j/h pour la valorisation.

Gros souci sur les diagnostics

- La capacité opérationnelle dévolue aux diagnostics est, approximativement, la même que pour les années 2006-2009.
- Mais avec une nuance de taille : un objectif de 3 600 ha de diagnostics à réaliser sur les grands travaux (canal Seine-Nord-Europe, lignes à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique, Nîmes-Montpellier, Bretagne-Pays-de-Loire et la phase 2 de la ligne à grande vitesse Est Européenne phase).
- En clair, hors grands travaux, l'activité de diagnostic connaît une forte baisse.

Recherche : pronostic vital engagé ?

- Le budget prévisionnel prévoit de consacrer en 2010, 5,9% des moyens opérationnels de l'établissement à l'activité de recherche (publications, PAS, etc.).
- Soit le plus bas niveau dans l'histoire de l'établissement (6,2% en 2009 et près de 7,2% en 2005).
- Le seuil critique est atteint.
- Pour la CGT, l'objectif de 10 % des moyens opérationnels consacrés à la recherche (soit 29 850 j/h) peut seul garantir à l'établissement la réalisation de ses missions.

Le résultat : 330 équivalents temps plein en contrats précaires en 2010 !

Seule une mobilisation d'envergure nationale permettrait de pérenniser ces emplois en CDI. Mobilisons nous pour l'emploi permanent !

Source : Inrap-DAF-DRH Unité : ETP

	BP 2010	2009 DM3	2008	2007	2006
CDI	1753	1753	1701,5	1542,1	1364,6
CDD	201	265	251,9	353,7	522,9
CDA	129				
Total	2083	2018	1953,4	1895,8	1887,5

AXES	2010	2009		2008	2007
	BP 2010	BP 2009	DM1 2009	DM3 2009	2008
diagnostics 2003	82800	62800	87500	87500	75126
diagnostics 2001	200	500	500	500	
fouilles 2001	1000	1000	1000	1000	
collaborations scientifiques	2250	2900	2900	2900	
recherche	17600	17600	17600	17600	17242
valorisation	3650	3650	3650	3650	3267
total 1	107500	88450	113150	113150	
fouilles 2003	189500	188050	188050	175500	
Afan	1500	1500	1500	1500	
total 2	191000	189550	189550	177000	173785
total capacité opérationnelle	298500	278000	302700	290150	275525

Conseil Scientifique : une rébellion constructive ! **Inrap**

Une programmation scientifique sans ambition

Le texte soumis à la dernière minute au conseil a été ensuite présenté au conseil d'administration. Il est actuellement consultable sur l'intranet.

► Les élus CGT du Conseil d'administration et du Conseil scientifique se sont prononcés contre ce texte.

► Sur la forme :

Il est inacceptable que le Conseil d'administration se prononce sur une documentation amendée la veille et remise en séance.

► Sur le fond :

► les moyens alloués à la recherche ne permettent plus à l'Inrap de répondre à ces missions scientifiques.

De plus, le texte proposé se rapproche plus d'un organigramme que d'une véritable programmation.

► Cela est dommageable surtout à l'heure où les effets néfastes de la loi 2003 n'épargnent presque plus aucun d'entre nous :

► morcellement de la chaîne opératoire, de la collecte des données et des études archéologiques,
► synthèse quasi impossible à réaliser dans des temps convenables,
► disparition des missions de recherche avec l'accroissement de la précarité pour les personnels les plus jeunes.

Le rôle du conseil scientifique de l'Inrap est défini par l'article 15 du décret n°2002-90 du 16 janvier 2002 modifié. Pour faire court : c'est un organe interdisciplinaire d'orientation, de délibération, qui assiste le conseil d'administration et aide par le conseil le président et la direction, aux prises de décision.

► la programmation 2010 ne met pas assez en avant la production scientifique réalisée par les personnels de l'Institut.

► La collaboration scientifique interinstitutionnelle, notamment avec les collectivités mais pas seulement, doit être au coeur de la programmation ; hélas, le texte actuel en fait totale abstraction, ou pire comporte des informations totalement erronées sur cette question.

► La CGT exige des moyens et de l'ambition mais aussi, très concrètement, que la prochaine programmation soit soumise au

conseil scientifique dès le mois de septembre, afin d'ouvrir un débat collégiale et interdisciplinaire et de le clore en novembre, une fois les arbitrages budgétaires rendus !!

Deux motions votées

Les représentants du personnel ont approuvé deux motions proposées au Conseil.

► La première est un vœu concernant l'augmentation de la part du budget consacré à la recherche qui se retrouve aujourd'hui au plus bas (5,9 %).

► La deuxième se prononce contre la délocalisation du siège à Reims.

Nominations au choix : rébellion du Conseil scientifique !

► La direction a tenté un passage en force concernant la liste des nominations au choix 2008 pour la filière scientifique et technique. Un de plus, direz-vous !

► La totalité des élus du Conseil a refusé de participer au vote. Pourquoi ? Le conseil n'est pas la chambre d'enregistrement des décisions prises on ne sait comment par la direction.

Ainsi du début à la fin du processus de nomination, la direction aura totalement méprisé le droit des personnels régi par le décret 2002-450.

► La direction a choisi certains agents à la nomination au choix selon son bon plaisir et de manière la plus discrétionnaire qu'il soit. Ceci est inacceptable. Des critères doivent être discutés avec les représentants du personnels, validés en CTP et appliqués par la direction. Rien de tel mais l'arbitraire en lieu et place !

Arbitraire, Go home !!!

► Pour la CGT, l'ensemble des personnels doit bénéficier de la plus grande transparence du processus et les chefs de service ont l'obligation réglementaire de rendre un avis sur les dossiers relatifs à la nomination au choix de l'ensemble des agents.

► Devant les « rebelles », le président de l'Inrap a pris l'engagement d'établir à partir de 2010 un processus totalement transparent où l'égalité de traitement entre tous les agents serait respectée. Nous restons extrrrrrrêmement vigilants !

► Plus largement, lors des plans de recrutement, les avis des commissions doivent être consultables en même temps que le classements des candidats. Chaque candidat doit aussi être informé de manière personnelle de l'avis de la commission de recrutement sur son dossier.



Janvier 2010

Le Droit des agents

Changer le travail

Depuis plusieurs années le SGPA-CGT demande à l'Inrap de prendre des mesures de prévention afin de limiter la pénibilité du métier d'archéologue.

Les TMS* en question

- ▶ Le Médecin coordinateur indiquait dans son rapport annuel 2008 l'urgence de se saisir de la problématique TMS qui devait être une priorité de tous les acteurs de la prévention à l'Inrap pour les années à venir.
- ▶ Ce constat d'ailleurs était partagé par les médecins de prévention.
- ▶ Le questionnaire du Sgpa diffusé auprès des personnels confirmait l'alerte.

Le rôle des vos représentants

- ▶ Un groupe de travail du CHS Central a travaillé sur des propositions organisationnelles pour prévenir et limiter le risque d'apparition de TMS et diminuer les efforts physiques.
- ▶ Ses travaux ont été enfin présentés aux instances représentatives du personnel à la fin de l'année 2009.
- ▶ Les représentants CGT n'ont eu de cesse de relancer la direction, qui traînait les pieds, pour aboutir enfin à un projet.
- ▶ Le CHS Central du 10 novembre a adopté une note à l'unanimité.
- ▶ Signée par la directrice générale avant son départ, elle a été envoyée aux directions interrégionales pour sa mise en place en région.

Cette note reprend 3 axes :

▶ alternance des affectations (75/25)

- ▶ pour permettre à tous les agents d'avoir accès au post-fouille,
- ▶ pour répondre au constat médical sur la nécessité d'organiser le travail différemment

afin que les agents ne soient pas toute l'année sur le terrain.

- ▶ Les médecins nous disent que c'est cet enchaînement d'affectation sur les terrains sans participation à du post-fouille qui est déclencheur et/ou aggravant du risque de TMS, risque important et majeur à l'Inrap dont les séquelles peuvent être irréversibles.

▶ diversification des tâches

- ▶ pour permettre à tous les agents de diversifier leur activité au sein d'une journée de travail (fouille, relevé, enregistrement...) et éviter les gestes répétitifs qui augmentent l'apparition de maladies professionnelles.

▶ mécanisation des tâches pénibles

- ▶ pour permettre de libérer les agents des travaux physiques quand ceux-ci peuvent être évités et répondre à un des grands principes de prévention du code du travail : « Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé » (article L4121-2)

Changer le travail est ...

- ▶ Ces mesures permettent aussi d'impliquer les agents dans la chaîne opératoire, d'améliorer leur connaissance et de participer de manière plus active aux missions de l'Institut.

.... l'affaire de tous

- ▶ Pour sa mise en œuvre maintenant, il nous paraît indispensable d'associer le plus d'acteurs possible (AST, RO, planification, agents, ACMO, formation, représentants du personnel) afin d'adapter et de suivre en local la mise en œuvre de ces mesures.
- ▶ Il en va de la responsabilité de l'employeur de protéger les agents sur les risques professionnels qu'ils encourent dans leurs fonctions.
- ▶ Ces discussions doivent associer les agents et leurs représentants en local.

Le bien être avant tout

De plus rien n'empêche une mise en place rapide des mesures proposées qui sont beaucoup moins dépensières que le coût de la maladie professionnelle, des accidents de travail, des arrêts maladies et de la réparation qui en résulte, que ce soit en taux de cotisation à la Sécurité sociale ou des budgets d'aménagement de postes de travail adaptés ou de changement de filière pour ceux qui ne peuvent plus faire de terrain !

La CGT résolue

Pour toutes ces raisons, les représentants SGPA-CGT dans les instances locales seront vigilants sur sa mise en place. Il est pour nous hors de question que la santé des agents soit la dernière roue bancale du carrosse des directions interrégionales !

*TMS : trouble musculo-squelettique

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Janvier 2010

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>